

(1)

(N° 40.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1882.

GRANDE NATURALISATION.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

I

Demande du sieur Charles-Louis-Robert CENTNER.

MESSIEURS,

Le sieur Centner, né à Mersebourg (Saxe), le 22 avril 1833, habite la Belgique depuis 1841.

Il occupe à Dison une haute position commerciale et a rendu de nombreux services à la chose publique.

Il a contracté mariage à Verviers et de cette union sont nés onze enfants.

Il a satisfait, aux lois sur la milice de notre pays et s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

II

Demande du sieur Jules-Arthur MOUCHET.

MESSIEURS,

Le sieur Mouchet, né à Gentilly (France), le 8 mars 1848, habite Liège depuis le 9 juin 1861.

Il y a contracté mariage et trois enfants sont nés de cette union.

Il exerce la profession de restaurateur et jouit d'une bonne réputation.

Il a obtenu, le 9 janvier 1881, la naturalisation ordinaire et offre de payer le droit d'enregistrement.

Sa demande de grande naturalisation est donc justifiée.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

III

Demande du sieur Louis HORMESS.

MESSIEURS,

Le sieur Hormess, né le 16 décembre 1820, à Carlsruhe (Bade), habite la Belgique depuis 1848.

Il s'est marié à Carlsruhe et de cette union sont nés, à Anvers, cinq enfants.

Il exerce les fonctions de courtier en marchandises et jouit d'une parfaite honorabilité.

La naturalisation ordinaire lui a été accordée en 1858 ; il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

IV

Demande du sieur Jules-Marie-Eugène GRANDJEAN,

MESSIEURS,

Le sieur Grandjean, né à Paris, le 2 octobre 1840, réside en Belgique depuis 1853; il s'y est marié à une Belge et de cette union sont issus huit enfants.

Il a obtenu, en 1863, la naturalisation ordinaire.

Échevin à Cugnon, il jouit de la considération générale et offre de payer le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. VANDAM.

V

Demande du sieur Martin-Joseph-Hubert SCHIFFERS.

MESSIEURS,

Le sieur Schiffers, plombier, à Verviers, sollicite la grande naturalisation.

La pétitionnaire est né à Aix-la-Chapelle, le 9 mai 1838; il est établi à Verviers depuis 1872. Il y a épousé une femme belge, le 1^{er} juillet 1872.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,
E. VANDAM.

VI

Demande du sieur William CHAPMAN.

MESSIEURS,

Le sieur Chapman, négociant, à Anvers, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né, le 17 juin 1827, à Walsoken (Angleterre) ; il habite Anvers depuis 1851 ; il s'y est marié, le 21 novembre 1860, et est père de neuf enfants, tous nés à Anvers.

Il a obtenu la naturalisation ordinaire, le 17 juillet 1871.

Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

VII

Demande du sieur François-Frédéric-Théodore-Claude RICHELOT.

MESSIEURS,

Le sieur Richelot, commissionnaire en marchandises, à Bruxelles, sollicite la grande naturalisation.

Il est né à Alt-Sternberg (Prusse), le 12 avril 1839 ; il est arrivé en Belgique en 1871, au mois de mai, et demeure actuellement à Bruxelles.

Il a contracté mariage à Bruxelles, le 5 mai 1874, avec une femme belge ; un enfant est né de ce mariage.

Le 2 janvier 1882, le pétitionnaire a obtenu la naturalisation ordinaire.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

VIII

Demande du sieur Guillaume MÜLLER.

MESSEURS,

Le sieur Mueller, architecte à Rœulx, sollicite la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Obermendig (Prusse), le 19 juin 1833; il est arrivé en Belgique, le 15 septembre 1866, et demeure depuis lors au Rœulx.

Il a contracté mariage au Rœulx, le 19 juin 1866, avec une Belge, M^{lle} Dequanter. De ce mariage sont issus quatre enfants. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement. Les rapports sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

IX

Demande du sieur Charles-Ruprecht HORN.

MESSEURS,

Le sieur Horn, directeur de la Banque centrale anversoise, demande la grande naturalisation.

Le pétitionnaire est né à Dusseldorf, le 30 janvier 1848; il réside en Belgique depuis plus de dix ans, à savoir : depuis le 12 décembre 1871, à Bruxelles, et depuis le 23 décembre 1876, à Anvers; il est marié et père de deux enfants.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage, le cas échéant, à payer le droit d'enregistrement; les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. SCAILQUIN.

X

Demande du sieur NICOLAS MEYER.

MESSIEURS.

Le sieur Meyer est né à Remich (grand-duché de Luxembourg), le 25 mars 1822.

Il habite Schaeerbeek, depuis 1859. Il est employé à l'administration des chemins de fer de l'État et les renseignements recueillis sur son compte attestent sa moralité et son honorabilité.

Il a satisfait aux lois de milice dans son pays natal et est exempt du droit d'enregistrement, aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 30 décembre 1853.

La commission estime qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN

Le Président,
E. VANDAM.

XI

Demande du sieur NICOLAS FECHTER.

MESSIEURS,

Le sieur Fechter est né à Remich (grand-duché de Luxembourg), le 6 novembre 1859.

En 1876, il s'est engagé au 9^e régiment de ligne et occupe le grade de sergent-major.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays.

Ses chefs font son éloge ; il s'offre à payer le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,
SCAILQUIN.

Le Président,
E. VANDAM.

XII

Demande du sieur Nicolas-Joseph GILLET.

MESSIEURS,

Le sieur Gillet est né à Malmédy (Prusse), le 30 juillet 1826, et réside en Belgique depuis 1867; il s'y est marié et est père de cinq enfants.

Il exerce les fonctions de comptable et de traducteur-interprète, à Seraing.

Il a satisfait au service militaire dans son pays.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Il y a lieu de recevoir sa demande.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

XIII

Demande du sieur Hubert-Richard HERX.

MESSIEURS,

Le sieur Herx, né à Cologne, le 22 avril 1845, a habité la Belgique, de 1857 à 1859, puis de 1866 jusqu'à ce jour; il a été autorisé à établir son domicile à Saint-Josse-ten-Node et a été libéré dans son pays de ses obligations de milice; il exerce le commerce, en gros, de porcelaine et cristaux et sa réputation est intacte.

Il a contracté mariage avec une Belge.

Il réunit donc les conditions prescrites.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

XIV

Demande du sieur Pierre-François-Clément TEUWEN.

MESSIEURS,

Le sieur Teuwen est né à Maestricht, le 27 février 1856.

En octobre 1873, il est venu résider à Liège où il a suivi les cours de médecine et obtenu son diplôme de docteur, en août 1880 ; il a habité ensuite Anvers et Tongres où il se trouve actuellement.

Il a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice et offre de payer le droit d'enregistrement.

Sa conduite et sa moralité sont irréprochables, d'après les renseignements pris sur son compte.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

XV

Demande du sieur Henri VAN LOON.

MESSIEURS,

Le sieur Van Loon, né à Ginneken (Hollande), le 2 mars 1844, réside à Loenhout depuis 1867. Il s'y est marié et exerce la profession de garde particulier.

Sa conduite et sa moralité sont irréprochables ; il a satisfait aux lois de milice de son pays et offre d'acquitter le droit d'enregistrement.

Il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,

SCAILQUIN.

Le Président,

E. VANDAM.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. VANDAM.

XVI

Demande du sieur Dominique SCHAUS.

MESSIEURS,

Le sieur Schaus, piqueur au chemin de fer de l'État, à Saint-Trond, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Lellingen (grand-duché de Luxembourg), le 16 août 1848; il est venu en Belgique, le 20 mai 1866, et réside actuellement à Saint-Trond; il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Les renseignements sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Président-Rapporteur,

E. VANDAM.
